Image not found or type unknown

RETROCESSION SAISIE SUR AAH

Par **lasocialerouge**, le **30/03/2021** à **14:27**

Bonjour,

Je suis travailleur social. J'accompagne une personne bénéficiaire de l'AAH. Cette dernière s'est vue opérer plusieurs saisies sur son compte bancaire suite à une condamnation pour des impayés de loyer.

J'ai aussitôt fait stopper la saisie en fournissant l'attestation CAF de Madame et en leur rappelant le cadre législatif . La banque a stoppé les saisies mais n'a pas rétrocédé les montants saisis.

Néanmoins, elle s'est vu prélever des frais de saisie sur son compte. J'ai demandé à la banque la rétrocession des frais, mais celle-ci ne répond pas à mes courriers.

Y a t-il une possiblité pour que Madame soit remboursée des frais de saisie et des sommes indûment prélevées ?

Cordialement,

xxxxxxxxxxxxxxx

Par **P.M.**, le **30/03/2021** à **16:02**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez de quelle rétrocession il s'agit et si c'est pour des saisies antérieures...

Les frais bancaire ne sont pas concernés par les sommes insaisissables...

Par **youris**, le **30/03/2021** à **18:46**

bonjour,

les sommes saisies ne sont sans doute plus en possession de la banque qui les a transmise à l'huissier.

vous deviez demander l'annulation de la saise-attribution au juge de l'exécution.

je suppose que le compte concerné était alimenté exclusivement par des sommes insaisissables.

salutations

Par **P.M.**, le **30/03/2021** à **20:43**

C'est surtout à la banque qu'il aurait fallu faire valoir les sommes insaisissables dans le délai sans avoir besoin de saisir le Juge de l'Exécution...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés